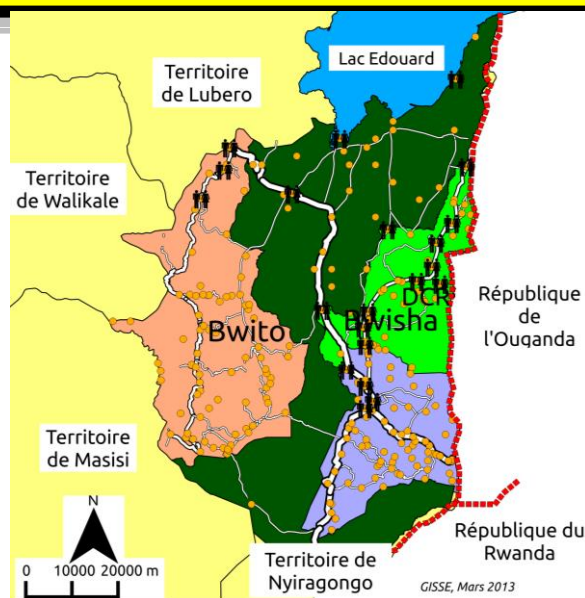




République Démocratique du Congo

Plan d'action local de conciliation d'intérêts de conservation du PNVi et de développement des communautés riveraines en Territoire de Rutshuru (Bukoma, Binza et Kanyabayonga).



Renforcement du dialogue multi-acteurs pour la gouvernance des ressources du PNVi

Janvier 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF.....	4
PARTIE I – SYNTHÈSE DU PLAN	6
1.1. CADRE LOGIQUE DU PLAN	6
1.2. BUDGET SYNTHÈSE DU PLAN	10
PARTIE II – DESCRIPTION DU PLAN DE CONCILIATION	11
2.1. APERÇU ADMINISTRATIF.....	11
2.2. APERÇU SOCIOECONOMIQUE.....	12
2.3. POLITIQUE NATIONALE DU SECTEUR DES FORETS ET CONSERVATION DE LA NATURE.....	12
2.3.1. <i>Contraintes de Protection de l’environnement</i>	13
2.3.2. <i>Politiques et stratégies de Protection de l’environnement</i>	13
2.3.3. <i>Plan Quinquennal Provincial 2011-2015 du Nord-Kivu</i>	14
2.4. ANALYSE DU CONTEXTE	15
2.5. ZONES D’INTERVENTION DU PLAN	16
2.5.1. <i>Le Parc National de Virunga dans le groupement de Kanyabayonga</i>	17
2.5.2. <i>Le Domaine de Chasse de Rutshuru dans les groupements de Bukoma et de Binza</i>	19
2.5.3. <i>Principales recommandations pour faire face aux problèmes du PNVi-DCR</i>	22
2.5.4. <i>Activités Génératrices de Revenus liées à la gestion durable de ressources naturelles</i>	23
2.5.5. <i>Origine du plan de conciliation de conservation et développement de populations riveraines</i>	24
2.5.6. <i>Bénéficiaires directs et indirects</i>	24
2.6. ANALYSE DES RISQUES	24
ANNEXES 1 : ATTESTATION DE L’ACCORD DE L’ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE DE RUTSHURU.....	ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.	
ANNEXES 2 : CARTE DU TERRITOIRE DE RUTSHURU.....	26

Liste des sigles et Abréviations

ADEPDH	: Action de Développement pour Protection d'Environnement et Promotion Droits Humains
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AGRIPEL	: Agriculture, Pêche et Elevage
ASOJED	: Actions Solidaires pour les Jeunes et l'Environnement Durable
BREAD	: Bureau de Recherche, Encadrement et Actions pour le Développement
CEPED	: Centre d'Education pour la Protection de l'Environnement et Développement durable
CENED	: Centre d'Education Nutritionnelle et Environnementale pour le Développement
CF-UICN	: Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
CIPSOPA	: Centre d'Intervention et Promotion Sociale et Participatif
CIPSOPA	: Centre d'Intervention et de Promotion Sociale Participative
CLD	: Comité Local de Développement de Bwito
CLIP	: Consentement Libre Informé et Préalable
COPEVi	: Coopérative des Pêcheries des Virunga
DCR	: Domaine de Chasse de Rutshuru
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDPE	: Innovation pour le Développement et la Protection de l'Environnement
ISAD	: Institut Supérieur d'Administration et Développement
Km ²	: Kilomètre carré
LOFEPACO	: Ligue d'Organisations des Femmes Paysannes au Congo
OB	: Organisation de base
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGD	: Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONGI	: Organisation Non Gouvernementale Internationale
PEVi	: Programme Environnemental autour des Virunga
PNVI	: Parcs National des Virunga
RDC ou DRC	: République Démocratique du Congo
Réseau CREF	: Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Écosystèmes Forestiers
RFN	: Rainforest Foundation Norvège
RPVA	: Réseau des Planteurs pour la Valorisation de l'Arbre
SOPR	: Solidarité pour la Promotion Rurale
UICN	: Union Internationale pour la conservation de la Nature
UICN/NL	: Union Internationale pour la conservation de la Nature/Netherland
UJC	: Union des Jeunes Catholiques
WWF	: World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

Résumé exécutif

Face à la pression humaine sur les ressources du Parc National des Virunga (PNVi) et du Domaine de Chasse de Rutshuru (DCR) avec des conséquences déplorables sur la biodiversité et le bien-être des populations riveraines, CEPED, asbl avait exécuté avec les communautés locales, depuis juin 2012, un projet de renforcement du dialogue multi-acteurs pour la gouvernance des ressources du PNVi et du DCR grâce à l'appui du Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF-UICN) dans les groupements de Bukoma, de Binza et de Kanyabayonga en territoire de Rutshuru en République Démocratique du Congo.

Les efforts de cette première phase d'intervention avaient été concentrés autour de deux contextes notamment : le conflit entre populations riveraines et DCR accolé au PNVi de Kiwanja/Kahunga à Ishasha en collectivité-chefferie du Bwisha ; et le conflit entre populations riveraines et PNVi à Kanyabayonga dans la collectivité-chefferie du Bwito. Pour ces 2 contextes, les communautés reconnaissent l'importance de préserver le PNVi pour prévenir les perturbations des saisons. Elles estiment que l'usage de la force par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) entrave leur cohabitation et que l'approche de conservation policière de l'ICCN ne profite pas au développement des communautés riveraines.

Dans la mise en œuvre dudit projet, CEPED, asbl a accompagné l'élaboration d'un plan de conciliation d'intérêts de conservation du PNVi et de développement des communautés riveraines à travers ces activités :

- 1) Consulter la population riveraine et d'autres parties prenantes autour de besoins prioritaires liés à la gestion des ressources du PNVi et état des lieux des pressions, tensions et des zones des conflits.
- 2) Organiser à Kiwanja et à Kanyabayonga des réunions de validation des données des consultations afin de mettre tout le monde autour de table pour analyser les conflits et chercher les pistes des solutions.
- 3) Elaborer un plan de conciliation d'intérêts de conservation et développement autour du PNVi-DCR faisant l'objet d'élaboration du présent plan à diffuser pour mobilisation des ressources et mise en œuvre.

Au bout de cinq ans d'efforts consentis en synergie avec des acteurs de la société civile associés aux chefs coutumiers, aux services publics et privés, ce plan quinquennal une fois soutenu par des partenaires d'appui technique et financier contribuera à la réduction de la pauvreté des communautés riveraines du PNVi-DCR par la gestion rationnelle des écosystèmes dans le territoire de Rutshuru en Province du Nord-Kivu, RDC. Les activités seront menées dans 3 axes d'intervention ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés
Axe d'intervention 1: Restauration de la cohésion sociale et de la confiance mutuelles entre parties	
Objectif spécifique 1 :	
Contribuer à la transformation positive des conflits entre communautés riveraines et aires protégées pour la conservation et la cohésion sociale entre parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Les communautés locales connaissent et protègent leurs espaces vitaux, leurs ressources naturelles et celles du PNVi d'ici 5 ans 1.2. Droits et obligations des riverains et parties prenantes vis-à-vis du PNVi et du DCR connus et protégés par tous les acteurs d'ici 5 ans 1.3. Les Communautés locales maîtrisent certaines dispositions des textes légaux sur les aires protégées en défendant leurs droits et respectant leurs obligations vise versa 1.4. Un cadre inclusif de concertation intersectorielle facilite l'harmonisation et la synergie d'approches multi-acteurs des interventions environnementales d'ici 5 ans
Axe d'intervention 2 : Renforcement des moyens de subsistance durable des communautés locales	
Objectif spécifique 2 :	
Consolider les mécanismes locaux de gestion participative des ressources naturelles entre communautés riveraines et les organisations de protection des aires protégées d'ici 5 ans	<ol style="list-style-type: none"> 2.1. Les alternatives économiques pilotes sont exploitées par les communautés et contribuent à l'augmentation des revenus des ménages et à la réhabilitation et conservation des ressources naturelles du PNVi d'ici 5 ans 2.2. Sécurisation foncière et alimentaire des communautés vivant en proximité constante du PNVi et du DCR est effective d'ici 5 ans
Axe d'intervention 3 : Gestion institutionnelle du plan et renforcement des capacités des intervenants	
Objectif spécifique 3 :	
Renforcer les compétences et les capacités techniques, institutionnelles et relationnelles des intervenants et des riverains du PNVi d'ici 5 ans	<ol style="list-style-type: none"> 3.1. Capacités des intervenants sont renforcées en sécurisation foncière et alimentaire des communautés, bio-surveillance, restauration et préservation du PNVi d'ici 5 ans. 3.2. Ressources humaines, matérielles et financières du plan mieux gérées sur le plan technique, administratif, financier et social au niveau des intervenants d'ici 5 ans

La mise en œuvre, le financement et le suivi-évaluation de ce Plan quinquennal seront assurés par toutes les parties prenantes. Les responsabilités seront partagées entre acteurs étatiques, communautés locales, organisations de la Société civile et Partenaires Techniques et Financiers. Pour faciliter le suivi-

évaluation, sans lequel tous les efforts seraient vains, quelques indicateurs ont été définis. Un cadre de concertation, de coordination et de suivi-évaluation sera mis en place pour cette fin.

Partie I – Synthèse du plan

1.1. Cadre logique du plan

Objectif global	Résultats escomptés	Indicateurs de rendement
Contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés riveraines des aires protégées par la gestion rationnelle des écosystèmes en territoire de Rutshuru	10% des populations riveraines du PNVi touchées par ce plan développent d'actions leur permettant la survie en répondant aux besoins prioritaires de leurs familles grâce aux ressources naturelles gérées durablement et équitablement d'ici cinq ans.	1) Proportion des populations riveraines dotées d'actions leur donnant des possibilités de répondre aux besoins prioritaires des familles 2) Capacité d'évoluer vers les progrès définis par ce plan et de transfert des innovations et effets d'entraînement à la base 3) Degré de satisfaction et d'appréciation des innovations de lutte contre la pauvreté

Axe d'intervention 1: Restauration de la cohésion sociale et de la confiance mutuelles entre parties		Objectif spécifique 1 : Contribuer à la transformation positive des conflits entre communautés riveraines et aires protégées pour la conservation et la cohésion sociale entre parties prenantes d'ici 5 ans	Années				
Résultats escomptés	Indicateurs	Interventions	1	2	3	4	5
1.1. Les communautés locales connaissent et protègent leurs espaces vitaux, leurs ressources naturelles et celles du PNVi d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité des actes de cession de terres au PNVi et des lois sur les limites et gestion du parc ➤ Révision pour adaptation de l'Arrêté N°00024 de la 14/02/1974 portant création du DCR ➤ Taux d'implication des communautés riveraines dans la démarcation du PNVi et de la zone tampon au DCR ainsi que dans la création et extension des aires protégées ➤ Cartographie d'étendues d'espaces vitaux des riverains délimités de commun accord entre parties prenantes pour protéger le PNVi ➤ Utilisation durable d'espaces vitaux de populations et leur bien-être 	1.1.1. Vulgariser actes de cession, droits réservés aux communautés et textes légaux sur limites et gestion du PNVi, du lac Edouard, du domaine de chasse et la réserve de Sarambwe 1.1.2. Vulgariser les principes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) pour la gestion rationnelle durable d'écosystèmes du PNVi-DCR 1.1.3. Plaider la révision de l'Arrêté N°00024 de la 14/02/1974 portant création DCR et légalisation zone tampon de 500m accolée au PNVi 1.1.4. Clarifier les limites du PNVi décrites par les actes de cession, le décret du 12/11/1935 et l'arrêté du 15/05/1950 dans le groupement de Kanyabayonga 1.1.5. Accompagner la délimitation et démarcation d'une zone tampon de 500m entre PNVi et chefferie au DCR en groupements de Bukoma et Binza	x	x	x	x	x
1.2. Droits et obligations des riverains et parties prenantes vis-à-vis du PNVi et du DCR connus et protégés par tous les acteurs d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre des ménages et villages touchés ➤ Proportion des ménages et villages jouissant de leurs droits à la terre et ressources par catégories sociales ➤ Violations des droits et d'obligations documentées ➤ Inventaire de besoins des populations riveraines à résoudre par les bénéficiaires du PNVi-DCR ➤ % d'actions appuyées par les bénéficiaires du PNVi-DCR ➤ Taux de participation à l'auto prise en charge et à la prévention des conflits ➤ Indice de confiance mutuelle et cohésion sociale entre parties prenantes (descriptif des valeurs et quantités) 	1.2.1. Former et accompagner les éducateurs médiateurs, para-juristes locaux 1.2.2. Soutenir l'éducation à la paix (prévention et gestion pacifique ou transformation positive des conflits dus aux aires protégées) 1.2.3. Appuyer l'accompagnement juridique et judiciaire des riverains à défendre et protéger leurs droits et obligations au PNVi et au DCR 1.2.4. Appuyer le monitoring et plaider sur l'application et violations de droits et obligations des parties prenantes 1.2.5. Informer les riverains sur les sources et bénéficiaires du PNVi-DCR 1.2.6. Plaider pour une planification et mise en œuvre participatives des actions de développement issues des bénéficiaires du PNVi-DCR	x	x			
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x

acceptées par les communautés locales							
Axe d'intervention 1: Restauration de la cohésion sociale et confiance mutuelles entre parties		Objectif spécifique 1 : Contribuer à la transformation positive des conflits entre communautés riveraines et aires protégées pour la conservation et la cohésion sociale entre parties prenantes d'ici 5 ans	Années				
Résultats escomptés	Indicateurs	Interventions	1	2	3	4	5
1.3. Les Communautés locales maîtrisent certaines dispositions des textes légaux sur les aires protégées en défendant leurs droits et respectant leurs obligations vis-à-vis du PNVi et du DCR d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'animateurs et comités locaux de dialogue intersectoriel et sensibilisation des communautés locales redynamisés et actifs ➤ Nombre de riverains sensibilisés parmi lesquelles les autorités administratives, politiques, coutumières, religieuses, scolaires et acteurs de la société civile ➤ Proportion des riverains touchés qui maîtrisent certaines dispositions des textes légaux en rapport avec leurs droits et obligations envers PNVi ➤ Proportion des riverains directement touchés disséminant les messages acquis à d'autres personnes et parties prenantes 	<p>1.3.1. Plaider pour l'accélération de l'adoption du cadre juridique et législatif adapté aux évolutions rapides des conventions internationales et régionales de gestion des Aires Protégées au service des communautés riveraines</p> <p>1.3.2. Former les animateurs des comités locaux de dialogue en droits et obligations, techniques d'animation, médiation, monitoring, plaidoyer, lobbying...</p> <p>1.3.3. Sensibiliser les communautés locales et toutes les parties prenantes à travers plusieurs canaux de communication (réunion, émission, jeu, panneau, affiche, dépliant, T-shirt, brochure ...)</p> <p>1.3.4. Accompagner les animateurs et les comités de dialogue pour renforcement continu de leurs capacités d'action</p>	x	x	x	x	x
1.4. Un cadre inclusif de concertation intersectorielle facilite l'harmonisation et la synergie d'approches multi-acteurs des interventions environnementales d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cartographie des utilisations des ressources naturelles par les communautés riveraines du PNVi-DCR ➤ Cartographie des organisations locales et d'appui des communautés riveraines du PNVi-DCR ➤ Cadre inclusif de concertation intersectorielle permanent de l'environnement actif ➤ Taux de participation multi-acteurs aux actions de concertations ➤ Nombre d'approches d'interventions multi-acteurs ➤ Proportion d'harmonisation et/ou des synergies d'approches d'interventions multi-acteurs ➤ Evolution progressive d'efforts de travail en complémentarité et en synergie multi-acteurs ➤ Cadre de collaboration effectif des localités et groupements par Entité Territoriale Décentralisée ➤ Niveau d'application et de suivi des résolutions des concertations ➤ Observatoire des consommations des ressources naturelles 	<p>1.4.1. Identifier les utilisateurs des ressources naturelles, leurs structures d'accompagnement et enjeux de travail en synergie et d'harmonisation d'approches d'interventions</p> <p>1.4.2. Participer à la création d'un observatoire de consommation des ressources naturelles et l'environnement composé d'acteurs étatiques et non étatiques</p> <p>1.4.3. Appuyer les rencontres et les visites semestrielles d'échanges d'expériences entre les acteurs impliqués dans l'utilisation et gestion des ressources du PNVi-DCR</p> <p>1.4.4. Organiser des panels de plaidoyer à différents niveaux d'implications des acteurs</p> <p>1.4.5. Etablir un cadre de collaboration des villages/localités et des groupements riverains du PNVi pour leurs problématiques juridiques, économiques, sociales, politiques et environnementales à travers leurs collectivités (ETD)</p>	x	x			
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x

à

Axe d'intervention 2 : Renforcement des moyens de subsistance durable des communautés locales		Objectif spécifique 2 : Consolider les mécanismes locaux de gestion participative des ressources naturelles entre communautés riveraines et les organisations de protection des aires protégées d'ici 5 ans	Années				
Résultats escomptés	Indicateurs	Interventions	1	2	3	4	5
2.1. Les alternatives économiques pilotes sont exploitées par les communautés et contribuent à l'augmentation des revenus des ménages et à la réhabilitation et conservation des ressources naturelles du PNVi d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution des mesures d'un plan de gestion durable des alternatives pilotes mises en œuvre avec succès ➤ Nombre d'alternatives identifiées, sélectionnées et mise en œuvre dans les villages/localités/groupement ➤ Cartographie d'alternatives identifiées, sélectionnées et réalisées dans les villages/localités/groupement ➤ Nombre de ménages touchés par les alternatives ➤ Proportion de ménages touchés ayant augmenté leurs revenus par les alternatives pilotes ➤ Taux d'accroissement des revenus des ménages dans le milieu 	<p>2.1.1. Enquête socio-économique et étude de faisabilité et élaboration d'un plan de gestion d'alternatives/AGR pilotes basées aux écosystèmes du PNVi et du DCR</p> <p>2.1.2. Identifier les AGR viables sur le plan économique, social et environnemental</p> <p>2.1.3. Former et accompagner les communautés sur la gestion des AGR</p> <p>2.1.4. Sensibiliser les communautés aux alternatives pilotes au sein des villages riverains du PNVi et du DCR au Bwisha et auBwito</p> <p>2.1.5. Appuyer les alternatives économiques pouvant concilier les intérêts de conservation de la nature (biodiversité) et le développement socioéconomique des communautés riveraines : AGR, unités de transformation des produits agricoles et de pêche, microcrédits agricoles, énergie renouvelable autre que le bois, électrification ...</p> <p>2.1.6. Suivre l'évolution et l'impact des alternatives pilotes sur le revenu des ménages et la protection des ressources naturelles</p>	x	x			
2.2. Sécurisation foncière et alimentaire des communautés vivant en proximité constante est effective du PNVi et du DCR d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cartographie d'étendues d'espaces vitaux des riverains connue de commun accord entre parties prenantes pour protéger le PNVi ➤ Utilisation durable d'espaces vitaux de populations et leur bien-être ➤ Nombre de ménages et villages touchés par les actions d'appui aux moyens d'existence ➤ Proportion de ménages et villages bénéficiant de l'amélioration de leurs moyens d'existence 	<p>2.2.1. Cartographie de l'utilisation des terres riveraines du PNVi de manière à proposer des techniques susceptibles d'améliorer l'agriculture et revenu de ménages en préservant la biodiversité</p> <p>2.2.2. Identifier et documenter les concessions des terres non exploitées</p> <p>2.2.3. Plaidoyer et lobbying pour un cadre légal foncier tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des générations futures ainsi que d'harmonisation des textes des lois foncière, minière, forestière... pour une meilleure application de certaines dispositions en conflits</p> <p>2.2.4. Appuyer les actions locales en semences améliorées et intrants agricoles</p> <p>2.2.5. Sensibiliser et accompagner les communautés à la recherche-action des techniques d'agriculture durable dans les villages riverains du PNVi et du DCR</p> <p>2.2.6. Appuyer l'accompagnement administratif et juridique des communautés locales et peuples autochtones à sécuriser leurs terres agricoles autour du PNVi</p>	x	x			
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x
			x	x	x	x	x

Axe d'intervention 3 : Gestion institutionnelle du plan et renforcement des capacités des intervenants		Objectif spécifique 3 : Renforcer les compétences et les capacités techniques, institutionnelles et relationnelles des organisations partenaires impliquées et de communautés riveraines du PNVi d'ici 5 ans	Années				
Résultats escomptés	Indicateurs	Interventions	1	2	3	4	5
3.1. Les capacités des organisations partenaires impliquées renforcées en sécurisation foncière et alimentaire des communautés locales, bio-surveillance, restauration et préservation du PNVi d'ici 5 ans.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'organisations de la société civile d'accompagnement des communautés locales ayant amélioré leurs capacités d'intervention ➤ Nombre d'organisations des communautés locales ayant amélioré leurs capacités à défendre leurs droits ➤ Pourcentage d'organisations partenaires qui signalent une amélioration de leurs relations avec les parties prenantes clés dans les initiatives en faveur d'une gestion des écosystèmes fondée sur les communautés ➤ Bio-indicateurs de surveillance, restauration et préservation du PNVi initiés et appliqués par les parties prenantes 	<p>3.1.1. Former et accompagner intervenants en biosurveillance, restauration et préservation des écosystèmes ainsi que sur les liens entre écosystèmes et développement durable</p> <p>3.1.2. Sensibiliser les communautés aux bioindicateurs, biosurveillance, restauration et préservation des écosystèmes du PNVi et des espaces vitaux des communautés locales</p> <p>3.1.3. Organiser des concertations restreintes trimestrielles des partenaires intervenants du plan pour l'harmonisation des approches de travail</p> <p>3.1.4. Participer aux rencontres d'échanges d'expériences avec d'autres acteurs au niveau local, provincial, national et international</p> <p>3.1.5. Organiser des voyages d'échanges des intervenants et communautés locales auprès d'expériences réussies au niveau local, provincial, national, régional et international pour des thématiques spécifiques</p>	x	x	x	x	x
3.2. Ressources humaines, matérielles et financières du plan mieux gérées sur le plan technique, administratif, financier et social au sein des organisations partenaires impliquées d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils de meilleure gestion organisationnelle renforcés au sein des organisations partenaires impliquées ➤ Niveau d'amélioration des capacités techniques des organisations partenaires impliquées pour une gestion saine et transparente tenant compte des avis et besoins des communautés riveraines dans l'élaboration et l'exécution des politiques de la gestion de ressources naturelles ➤ Niveau d'insuffisances des capacités techniques des organisations partenaires impliquées pour une gestion saine et transparente tenant compte des avis et besoins des communautés riveraines dans l'élaboration et l'exécution des politiques de la gestion de ressources naturelles 	<p>3.2.1. Tenir un atelier de lancement du plan pour mise en place des outils de gestion appropriés et définir les stratégies pratiques de mise en œuvre</p> <p>3.2.2. Renforcer et accompagner les capacités des organisations partenaires (OB) impliquées en gestion financière informatisée</p> <p>3.2.3. Produire les rapports d'avancement et final sur le plan technique et financier</p> <p>3.2.4. Organiser l'auto - évaluation annuelle</p> <p>3.2.5. Organiser l'audit indépendant annuel des comptes</p>	x	x	x	x	x

1.2. Budget synthèse du Plan

Budget du Plan de conciliation PNVi Territoire de Rutshuru/RDC	Pour tous les 5 années	Pour la 1ère année
Dépenses	Coût total (USD)	Coût total (USD)
1. Ressources humaines	372 900	74 580
2. Fonctionnement et coût administratif	161 250	36 300
3. Equipement	93 800	93 800
4. Activités de terrain		
Axe d'intervention 1: Restauration de la cohésion sociale et de la confiance mutuelles entre parties		
1.1. Les communautés locales connaissent et protègent espaces vitaux et ressources naturelles	110 750	17 500
1.2. Droits et obligations des riverains et parties prenantes connus et protégés	389 100	79 340
1.3. Les Communautés maîtrisent certaines dispositions des textes légaux sur les aires protégées	144 450	31 930
1.4. Un cadre inclusif de concertation intersectorielle facilite la harmonisation et synergie d'approches	168 620	51 640
TOTAL Axe 1 : Restauration de la cohésion sociale et de la confiance mutuelles	812 920	180 410
Axe d'intervention 2 : Renforcement des moyens de subsistance durable des communautés locales		
2.1. Les alternatives économiques pilotes sont exploitées par les communautés	287 450	27 950
2.2. Sécurisation foncière et alimentaire des communautés	230 000	60 300
TOTAL Axe 2 : Renforcement des moyens de subsistance durable	517 450	88 250
Axe d'intervention 3 : Gestion institutionnelle du plan et renforcement des capacités d'intervenants		
3.1. Capacités des organisations partenaires impliquées renforcées	80 820	16 300
3.2. Outils de gestion des organisations partenaires impliquées renforcées	69 910	30 590
TOTAL Axe 3 : Gestion institutionnelle du plan et renforcement des capacités	150 730	46 890
TOTAL 4 : Activités de terrain (Axe 1+2+3)	1 481 100	315 550
TOTAL (1+2+3+4)	2 109 050	520 230
Provision pour des imprévus et frais bancaires	84 362	20 809
Grand Total	2 193 412	541 039

Partie II – Description du plan de conciliation

2.1. Aperçu administratif

L'intervention du présent plan se déroulera dans le territoire de Rutshuru en groupements Bukoma, Binza et Kanyabayonga. Rutshuru fait partie de 6 territoires administratifs du Nord-Kivu. Il est limité :

- 1) A l'Est par la République de l'Uganda ;
- 2) Au Nord par le territoire de Lubero ;
- 3) Au Sud par le territoire de Nyiragongo ;
- 4) A l'Ouest par les territoires de Masisi et de Walikale.

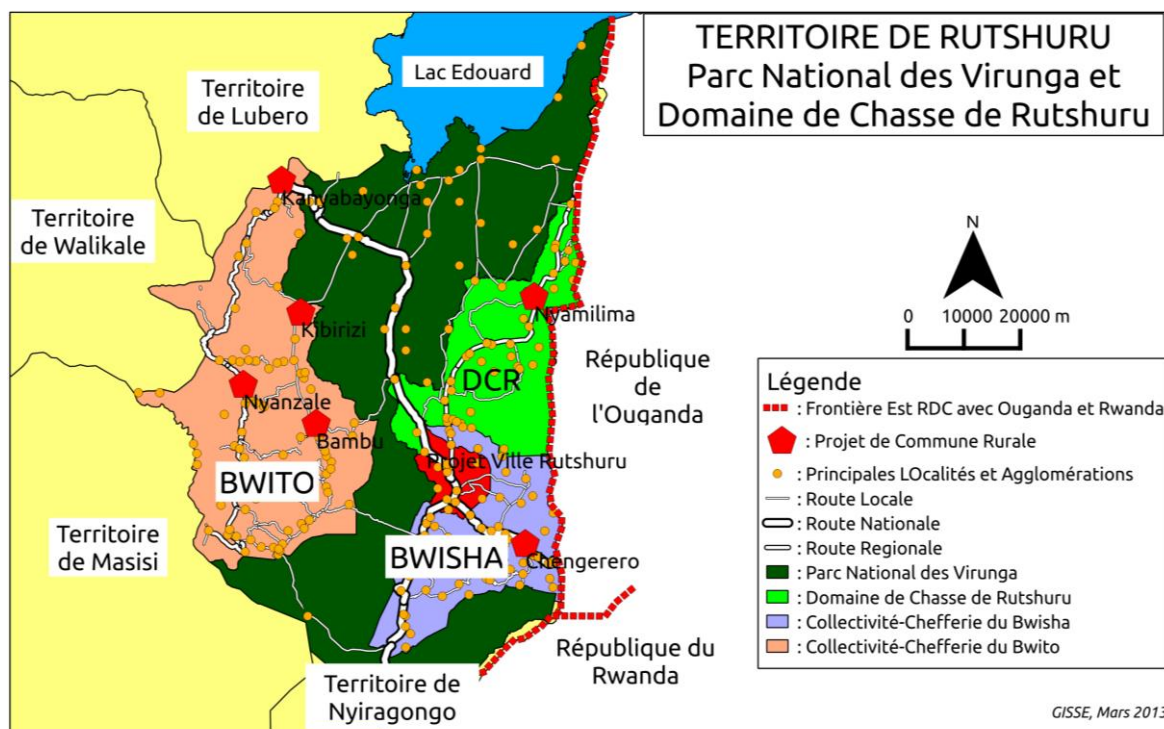


Fig. 1 : Carte du Territoire de Rutshuru

Le territoire de Rutshuru a une superficie de 5289 Km² dont 2400 Km² d'aires protégées, 600 Km² des plantations et fermes et 2289 Km² d'habitation et espace vital. Il est subdivisé en 2 collectivités-chefferies de Bwisha (1430 Km²) et Bwito (1459 Km²) composées de 14 Groupements, 115 localités¹, 860 villages². Il vient d'être créé, en 2012, une nouvelle ville de Rutshuru³ et 6 communes rurales de Bambo, Kibirizi, Nyanzale, Kanyabayonga⁴, Nyamilima et Tshengerero dont 5 autour du parc en territoire de Rutshuru. Cette évolution emmènerait d'importants défis et pressions anthropiques qui sont à prévenir au PNVi.

Tableau 1 : Les territoires du Nord-Kivu

N°	Territoires	Collectivités Chefferies	Collectivités Secteurs	Groupements	Localités	Villes (anciennes)	Nouvelles entités créées en 2012	
							Communes rurales	Villes
1	BENI	2	2	19	143	1	5	1
2	LUBERO	3	1	21	173	1	8	1
3	MASISI	2	2	19	108	0	6	0
4	NYIRAGONGO	1	0	7	55	1	1	0
5	RUTSHURU	2	0	14	115	0	6	1
6	WALIKALE	0	2	15	99	0	6	0
	Total	10	7	95	693	3	32	3

5 territoires (Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi, Nyiragongo), 10 chefferies, 2 secteurs, 2 villes, 16 nouvelles communes rurales et 3 nouvelles villes sont riverains du PNVi dans la Province du Nord-Kivu.

¹ Gouvernement Provincial du Nord-Kivu, 2009, Plan de Développement Provincial 2010-2014, p 20

² Gouvernement Provincial du Nord-Kivu, 2011, Plan Quinquennal de Croissance et de l'emploi 2011-2015 Nord-Kivu, p. 16

³ Décret N°012/11 du 18-02-2012 conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations de la Province du Nord-Kivu

⁴ Cette commune rurale est à cheval des territoires de Rutshuru et Lubero sur le groupement et la cité appelés tous Kanyabayonga.

Le territoire, le quartier, le groupement et le village/localité sont entités territoriales déconcentrées dépourvues de personnalité juridique. La ville, la commune, le secteur et la chefferie sont des entités territoriales décentralisées dotées de la personnalité juridique⁵. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources humaines, économiques, financières et techniques.

Tableau 2 : Les collectivités-chefferies du territoire de Rutshuru

Collectivités-Chefferies	Groupements	Localités	Nouvelles communes rurales	Nouvelles villes
BWISHA	Binza	19	Nyamilima	
	Bukoma	7		Rutshuru
	Busanza	15		
	Bweza	7		
	Jomba	8		
	Kisigari	19		
	Rugari	5		
Total Chefferie du Bwisha	7 Groupements	80		
BWITO	Bambo	4	Bambo	
	Bishusha	3		
	Bukombo	5		
	Kanyabayonga	4	Kanyabayonga	
	Kihondo	4		
	Mutanda	8	Nyanzale	
	Tongo	6		
Total Chefferie du Bwisha	7 Groupements	34		
Total Territoire de Rutshuru	14 Groupements	114		

2.2. Aperçu socioéconomique

L'économie de Rutshuru et du Nord-Kivu en général, repose sur le secteur primaire⁶ (agriculture, élevage, pêche, forêt, mines) résorbant plus de 80% de la population. Certaines localités traversent une période d'instabilité (guerres et conflits) dont les populations ont dû payer un lourd tribut. La récurrence des crises a détruit le tissu social, économique, environnemental et culturel entraînant une paupérisation des populations. La pauvreté des communautés locales est tellement inquiétante qu'on estime à plus de 80% la population qui survit avec moins de 0,20 \$US par personne par jour⁷. Elle se manifeste par l'insuffisance des capacités de satisfaire aux besoins de base notamment l'alimentation, le logement, l'habillement, l'éducation, les soins médicaux, l'eau potable et l'énergie. Ceci se traduit à travers les problèmes vécus tels que : l'accessibilité difficile aux services sociaux de base, les faibles productions agricoles, animales, halieutiques, forestières, le délabrement des infrastructures socioéconomiques de base notamment l'eau potable, les routes, l'électricité, les bâtiments scolaires et de santé...

L'hydrographie du territoire de Rutshuru reste dominée par le Lac Edouard qui a 224.083 ha⁸ (soit 2.240,83 km²) partagés entre la RDC pour 74,5% et l'Ouganda pour 25,5 %. Environ 27.738 ha d'eaux du lac Edouard sont en territoire de Rutshuru. Le lac Edouard est très poissonneux et constitue une source importante de revenus pour les familles riveraines. Le réseau hydrographique de Rutshuru comprend également d'importantes rivières : Rutshuru, Rwindi, Nkwenda, Ishasha, Luke,... et nombreux ruisseaux et étangs piscicoles (Kirwa, Katale).

2.3. Politique Nationale du secteur des forêts et conservation de la nature

Le secteur des forêts et de la conservation de la nature figure parmi ceux qui retiennent le plus l'attention du gouvernement de la RDC et de ses partenaires. Ce secteur est un atout majeur pour la RDC. Grâce aux potentiels et opportunités qu'il offre en tant que fournisseur de services environnementaux pour l'ensemble de la planète notamment celui d'abriter des écosystèmes rares, variés et riches en biodiversité, il est plus qu'impérieux de le préserver pour l'avenir de l'humanité. La protection de l'environnement, la conservation de la nature relève des attributions Ministère de l'Environnement, Conservation de la

⁵ Article 5 de la Loi organique N°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces

⁶ Gouvernement Provinciale du Nord-Kivu, 2009, Op. Cit., p.15

⁷ Gouvernement Provinciale du Nord-Kivu, 2009, Op. Cit., p. 9

⁸ Languy Marc & Emmanuel de Merode (eds), Virunga : survie du premier Parc d'Afrique. Lannoo, Tielt, Belgique, p. 37

Nature, développement durable et Tourisme. L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature est la seule institution chargée de la gestion du secteur de la conservation avec le statut d'établissement public.

La RDC abrite la plus vaste forêt d'Afrique et la deuxième forêt tropicale du monde en termes de biodiversité. L'étude la plus récente sur l'état des forêts de la RDC de 2006 estime la superficie des zones forestières à 62%⁹. La pression sur l'environnement est plus élevée dans les grandes agglomérations. Autour des agglomérations habitées, les forêts disparaissent rapidement. Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d'aires protégées. Plusieurs espèces endémiques et rares y sont protégées.

2.3.1. Contraintes de Protection de l'environnement

Pour mettre en place les conditions idéales de conservation d'un environnement durable bute sur des contraintes liées au contexte socio-économique et politique du pays. Les principales contraintes sont :

- 1) La grande majorité de la population rurale congolaise dépend des forêts pour sa vie quotidienne. L'agriculture est restée traditionnelle et repose sur le brûlis, ce qui limite le rendement par hectare ;
- 2) La guerre, l'anarchie, les déplacements de populations, l'insécurité dans les aires protégées et l'effondrement des institutions ont un impact dévastateur sur l'environnement ;
- 3) Les parcs et réserves sont menacés par le braconnage, l'exploitation minière, l'exploitation de bois et les empiétements ;
- 4) Le redémarrage de certains secteurs de l'économie, la croissance démographique et l'absence d'un processus structuré d'aménagement du territoire créent le risque que des usages incompatibles se superposent géographiquement, entrent en conflit les uns et les autres et mettent en danger les droits d'usage traditionnel et l'environnement ;
- 5) L'existence d'un écart considérable entre capacité requise pour appliquer pleinement le code forestier et ce que l'on peut raisonnablement espérer sur le plan des capacités institutionnelles et humaines ;
- 6) Les secteurs formel et informel du bois ne créent presque pas de richesses pour les populations et l'Etat, alors que les potentialités de la RDC auraient dû influencer positivement le développement financier et durable du pays.

Les conséquences environnementales des conflits ont été largement négatives : pollution des nappes phréatiques, déforestation, détournement des rivières, arrachement de pans entiers de collines et disparition des terres arables, braconnage intensif dans les parcs pour nourrir les combattants. Une partie du produit du braconnage (viande et ivoire) est destinée aux marchés locaux. Les atteintes portées à l'environnement ne sont pas seulement imputables à l'économie de guerre, mais à l'ensemble du système de prédation induit par la guerre. Les zones de protection du lac Edouard dans le parc national des Virunga ont souffert, non pas du fait de l'activité de pêche mais de l'impuissance des gestionnaires du parc, démunis face aux bandes armées en quête de grandes quantités de poissons en un laps de temps.

2.3.2. Politiques et stratégies de Protection de l'environnement

Depuis 2002, le Gouvernement Congolais a entamé une profonde réforme du secteur par la révision et la modernisation des bases légales et institutionnelles, par la revue et la correction des pratiques qui mettent les ressources en péril et par la préparation de programmes d'investissement d'envergures. Le ministère a également élaboré un cadre stratégique pour les interventions sectorielles qui inclut et met en cohérence les engagements gouvernementaux pris dans le cadre des DSCR, Plans d'Action Prioritaires, Agenda prioritaire et ceux des Traités, Conventions et Accords internationaux auxquels la RDC a souscrit.

Les politiques et les programmes en matière d'environnement et conservation de la nature consistent à :

- 1) Concevoir et consolider les fondements d'une gestion durable et rationnelle des forêts et de l'ensemble du milieu vital par la préservation de tous les droits d'usage coutumiers, y compris ceux des populations autochtones ;
- 2) L'aménagement durable de toutes les forêts en production, y compris la protection de la faune ;
- 3) La sauvegarde du droit des communautés locales de gérer directement les forêts qu'ils détiennent en vertu de la coutume ;
- 4) La rétrocession aux provinces et aux territoires de 40% des redevances de superficie ;
- 5) La fourniture des biens sociaux par les entreprises forestières dans le cadre de cahiers des charges négociés avec les villages riverains ;

⁹ Rapport national des progrès des OMD, p 96

- 6) La consultation des populations riveraines avant toute décision de classer une forêt pour la production et la conservation ;
- 7) La délimitation de la surface vouée à la conservation de la biodiversité à 15 % du territoire national et l'ouverture à de nouveaux usages non extractifs tels que les services environnementaux ;
- 8) La fourniture de services environnementaux à la communauté mondiale en contrepartie d'une certaine rémunération ;
- 9) L'approvisionnement des marchés locaux et internationaux en divers produits forestiers de façon durable ;
- 10) La promotion de l'écotourisme.

2.3.3. Plan Quinquennal Provincial 2017-2021 du Nord-Kivu

La province du Nord-Kivu dispose d'un Plan Quinquennal Provincial 2017-2022 ayant pour objectif ultime l'amélioration des conditions de vie des populations du Nord-Kivu et l'atteinte des OMD dans le cadre des objectifs de la Stratégie nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. Ce plan quinquennal était élaboré en contexte de pacification après plusieurs années de guerres et conflits armés, en dépit de la persistance de quelques poches d'insécurité. Dans ce contexte post-conflit, le secteur environnemental du Nord-Kivu n'a pas été épargné en termes de protection de ses ressources naturelles, notamment le sol, le sous sol, la faune et la flore. La réhabilitation des écosystèmes forestiers et aquatiques demeure le cheval de bataille pour la prospérité économique du Nord-Kivu.

Pour relancer l'économie de la Province et améliorer durablement les conditions de vie de la population, « Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique » figure parmi les quatre piliers d'actions du Plan Quinquennal Provincial 2011-2015. La province est le berceau de la biodiversité dont la protection est non seulement une préoccupation mondiale, mais aussi nationale, provinciale et locale. La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique vise la gestion rationnelle et durable des écosystèmes au profit de la population, pour réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et reconstituer le couvert forestier. Le Ministère provincial ayant la charge de conservation de la nature exécute son programme sectoriel avec la participation des partenaires au développement tels que les Agences du Système des Nations Unies, les ONG, le Secteur privé, la Société civile, les confessions religieuses. La mise en œuvre exige le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de l'Exécutif Provincial et de ses partenaires non étatiques (ONG, Société Civile).

Pour ce faire, le gouvernement provincial compte sur les stratégies et les actions suivantes :

- 1) Sensibilisation et éducation de la population sur la protection de l'environnement et sur l'utilisation des énergies alternatives et renouvelables ;
- 2) Lutte contre la déforestation et prévenir le déboisement désordonné ;
- 3) Renforcement des capacités techniques et financières des acteurs du domaine de l'environnement ;
- 4) Mise en place d'un cadre d'échange et de collaboration ;
- 5) Mise en place d'un mécanisme d'adaptation au changement climatique au profit de la population (semences résistantes...) ;
- 6) Vulgarisation des textes légaux en matière de l'environnement à travers des ateliers au niveau des villes, territoires, chefferies et secteurs (code forestier et ses mesures d'applications, code de l'environnement...) ;
- 7) Mise en place du conseil consultatif des forêts conformément à l'arrêté ministériel N°034/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05/10/2006 ;
- 8) Encadrement et surveillance de l'exploitation forestière par les services publics ayant l'administration des forêts en charge au profit des opérateurs économiques et les communautés de base ;
- 9) Relance de l'agroforesterie auprès des communautés de base par l'implantation des champs pilotes ;
- 10) Délimitation participative des aires protégées et domaines de chasse en vue de réduire la pression des populations riveraines ;
- 11) Création des axes routiers facilitant le glissement des populations vers les terres arables à l'Ouest du PNVI et la mise en place des structures d'accompagnement des populations glissées ;

- 12) Gestion intégrée des déchets solides et liquides par des technologies d'énergie alternative renouvelable et de recyclage ;
- 13) Gestion des risques naturels en limitant la déforestation, en relançant les activités de lutte contre l'érosion et en renforçant les différentes stations d'observation et de surveillance.

L'implication des ONG Internationales, Nationales et locales dans le secteur de l'environnement aura à :

- 1) Promouvoir les initiatives de développement à la base ;
- 2) Appuyer l'élaboration des plans de développement local ;
- 3) Favoriser la création des cadres d'échanges et de réflexion sur le rôle et les responsabilités de la société civile et bien d'autres acteurs non étatiques en matière d'élaboration d'une politique publique de développement durable au niveau provincial et local ;
- 4) Appuyer le Fonds de Développement Local et sécuriser les partenaires impliqués dans l'accompagnement des initiales locales.

Les efforts de disposer d'un Plan quinquennal de développement s'étendent progressivement au niveau des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ayant la responsabilité de prendre en charge leur développement économique et social. Chaque ETD se mobilise pour élaborer son Plan de Développement Local inspiré du Plan Quinquennal Provincial 2011-2015 avec quatre piliers d'intervention dont celui de « Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ». Quant ce pilier, l'ETD entend mettre un accent particulier à : appliquer le cadre légal et réglementaire du secteur ; se conformer à la politique et stratégies de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources forestières ; gérer durablement les ressources de la faune et de la flore ; et renforcer la sensibilisation et l'application des bonnes pratiques.

Le présent plan de conciliation s'inscrit intégralement dans la politique nationale, provinciale et locale. Il s'agit d'une contribution complémentaire aux efforts multi-acteurs déployés en collectivités-chefferies du Bwisha et du Bwito qui sont deux entités territoriales décentralisées dans le territoire de Rutshuru.

2.4. Analyse du contexte

Le territoire de Rutshuru dispose d'importants atouts pour son développement : population relativement jeune et dynamique, grandes potentialités naturelles, sol fertile, sous-sol riche, réseau de voies de communication intéressant malgré sa dégradation, structures d'appui aux organisations de base et d'encadrement technique des initiatives locales... La pression anthropique sur les ressources naturelles notamment des sols, forêts, eaux,... génère une dégradation de l'environnement et des conflits de manière presque endémique dans ce territoire. Les populations locales se refusant de mourir lâchement de cette situation s'organisent pour se prendre en charge dans diverses structures locales de type Comités de Développement, Syndicats de protection d'intérêts paysans... Ces organisations de base et les ONGD sont devenues des partenaires de l'Etat pour lutter contre la pauvreté, la conservation... Il y a lieu de noter que ces organisations affichent d'importantes insuffisances et besoins de renforcement des capacités.

Les conditions de vie des populations riveraines du PNVi et du DCR dépendent fondamentalement de l'état de l'environnement de leur capital naturel. La pauvreté de ces populations est, à son tour, à l'origine de dégradation de l'environnement, générant ainsi un cercle vicieux où pauvreté et dégradation de l'environnement s'entretiennent mutuellement. L'agriculture, la pêche, l'exploitation artisanale du bois (cueillette, bois de chauffe et de construction, charbon de bois...), constituant également la base de leurs revenus et de leur alimentation, reposent sur les ressources naturelles. L'agriculture de subsistance représente environ 90% de la production agricole et constitue le travail de la majorité de la population. Cette agriculture est généralement sur brûlis. Une dégradation de la fertilité des sols a donc d'importants impacts locaux sur les revenus et la nutrition de ces populations riveraines.

Les ressources en eau sont fondamentales, tant pour les activités agricoles que pour la pêche et leur usage domestique. L'exploitation des pêcheries de l'ensemble des eaux congolaises du lac Edouard a atteint le

seuil d'exploitation maximale dans le PNVi. La durabilité des ressources halieutiques à long terme est compromise par la pêche illicite. La gestion non durable des pêcheries contribue à une baisse de leur productivité avec des conséquences à terme sur la nutrition des populations. L'énergie utilisée par les populations provient presque exclusivement du bois de chauffe qui représente 91,5% de la consommation d'énergie de la population. La forêt est aussi une importante source de matériaux pour l'habitat des ménages ruraux vivant dans des maisons en pisé. Les produits agricoles, de pêche et de forêt sont largement commercialisés et constituent une source importante de revenus. La commercialisation des produits forestiers implique aussi les populations urbaines pour lesquelles elle constitue une source importante d'emplois et de revenus.

Les facteurs environnementaux sont à l'origine des problèmes de santé. La situation est préoccupante par le nombre croissant des personnes n'ayant pas accès à l'eau de boisson de source améliorée et aux mesures d'assainissement de base. L'insalubrité qui en découle favorise nombreuses maladies vectorielles dont le paludisme. La surveillance des maladies à potentiel épidémique reste dominée à 99% de maladies liées au mauvais état de l'environnement de façon endémique notamment du paludisme et des maladies diarrhéiques parmi lesquelles la fièvre typhoïde, le cholera, la diarrhée sanglante... La récurrence de ces maladies compromet les efforts de lutte contre la pauvreté et de promotion de développement durable. La qualité de l'environnement n'est pas seulement fondamentale pour prévenir l'apparition de maladies, mais elle fournit également les moyens de se soigner. La majorité des populations locales (plus de 85%) n'a pas d'accès à la médecine moderne utilise les plantes médicinales pour soigner les maladies courantes.

Ces deux dernières décennies, la région a connu des turbulences politiques et sociales, mais l'espoir de la stabilisation s'accroît, notamment grâce aux efforts de maintien de la paix internationale et de médiation malgré quelques souches de résistance de certains groupes armés dans certaines localités. La société civile accompagne les communautés locales pour le développement économique et social, dans lequel la réhabilitation et conservation des écosystèmes et de l'environnement sont des priorités. Les ONG locales sont très intéressées à travailler dans ce secteur, en plus de leurs autres activités liées à la sécurité alimentaire et la réhabilitation. CEPED, asbl voit sa présence, par ce plan, non seulement comme une forme de solidarité avec les populations locales dépendantes des ressources naturelles, mais aussi et surtout comme un moyen modeste mais stratégique pour la mise en place des conditions préalables d'un véritable développement social et économique des populations et préservation des écosystèmes du PNVi et du DCR.

2.5. Zones d'intervention du plan

L'intervention de ce plan de conciliation se limite aux populations riveraines du PNVi dans le groupement Kanyabayonga en collectivité-chefferie de Bwito et aux riverains du PNVi et du DCR dans les groupements Bukoma et Binza en collectivité-chefferie de Bwisha. Ces populations se caractérisent par une forte dépendance à l'environnement naturel étroitement lié à celui constituant le domaine du PNVi et du DCR, et qui faisait jadis, partie de leur patrimoine naturelle ancestrale. Bien que le contexte social semble un peu différent autour du PNVi et du DCR, les solutions techniques et organisationnelles, les préoccupations sont souvent similaires. Il est aussi nécessaire de concentrer la zone d'intervention compte tenu de l'étendu du PNVi.

La sauvegarde de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dépend énormément de la cohésion entre différentes parties prenantes. Diverses interventions d'acteurs étatiques et non étatiques sont en cours pour décanter la situation tant au niveau politique qu'au niveau technique dans la zone. Cependant la cohabitation entre aires protégées et communautés riveraines n'a pas assez évoluée malgré les efforts fournis par l'ICCN et ses partenaires, les communautés riveraines et par la société civile à travers les ONG accompagnant les communautés locales et peuples autochtones. Les différents acteurs travaillent de manière moins concertée. Ce plan offre une opportunité de « rassembler ces acteurs afin d'accélérer le processus de mise en place des mécanismes de gestion durable en insistant sur les capacités des communautés riveraines à assumer durablement leurs responsabilités dans la bonne gouvernance des ressources naturelles et des aires protégées ». C'est dans ce cadre que CEPED, asbl, mobilise les acteurs

étatiques et non étatiques afin que les communautés locales renforcent leurs capacités de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes du PNVi et du DCR à travers le présent Plan d'action local.

2.5.1. Le Parc National de Virunga dans le groupement de Kanyabayonga

2.5.1.1. Brève information sur le Parc National de Virunga

D'une manière générale, les communautés reconnaissent avoir cédé leurs terres ancestrales au PNVi. Les actes de cessions signés entre les chefs coutumiers et l'autorité du Parc National, précisent les limites des espaces des terres cédées, les droits cédés au parc par les communautés locales et les droits réservés par le Parc National aux communautés autochtones. Les terres cédées au domaine du Parc National sont subdivisées en 17 blocs selon les actes de cession de 623.445 ha¹⁰ du Parc National repartis ci-après :

- 1) Bloc I avec une étendue de 31.200 ha en territoire de Masisi ;
- 1) Blocs II à XI avec une étendue de 265.880 ha en territoire de Rutshuru. A cette époque, le territoire de Rutshuru était composé des collectivités-chefferies de Bwisha et de Bukumu. La collectivité-chefferie de Bwito était un groupement du Bwisha et elle est devenue collectivité en 1970¹¹. La collectivité de Bukumu est devenue territoire de Nyiragongo¹².
- 2) Blocs XII à XIII avec une étendue de 35.600 ha en territoire de Lubero ;
- 3) Blocs XIV à XVII avec une étendue de 290.765 ha en territoire de Beni.

Les communautés locales déplorent une insuffisance d'information sur les droits des communautés autochtones qui avaient été cédés et les preuves de leurs rachats ou non sur les terres constituant le PNVi. La commission d'enquête de 1947 sur les droits des communautés autochtones dans ce Parc National avait fait observer que certaines indemnités réclamées pour la cession des droits sur les terres de certains blocs du Parc n'avaient pas été versées et qu'il serait juste que non seulement ces indemnités soient payées, mais qu'elles soient aussi majorées vu le délai pris à leur paiement. Par exemples de 5.000 francs du VIII, rétrocession de 1.485 ha et paiement de 250.000 francs du bloc VII, 255.000 francs d'indemnités et construction d'un village moderne en matériaux durables en dehors des limites du Parc pour remplacer les villages de Katanda et de Bushendo qui étaient dans le du Parc National du bloc IX, la construction de deux citernes d'eau ou 50.000 francs...

Pour le groupement de Kanyabayonga, il s'agit du bloc IX du PNVi qui a une étendue de 120.000 Hectares. Le grand chef de la collectivité du Bwisha et les sous chefs et notables des groupements du Kisigari, du Busanza, du Rugari, du Bwito, du Jomba, du Bweza, du Bukoma, du Binza et de Katanda avaient marqué leur accord pour céder leurs droits sur les terres du bloc IX. Ces autorités locales avaient marqué leur accord pour déplacer les deux villages de Katanda et de Bushendo et les reconstruire en dehors des limites du Parc. La commission d'enquête de 1947 avait signalé pour mémoire qu'un terrain de 10 ha situé dans le bloc IX comprenant le village « Tshambi » près de l'escarpement de Kabasha, avait fait objet d'acte de cession de droits des communautés locales en date du 29 mars 1934.

La commission d'enquête de 1947 avait proposé, comme conditions de cession du bloc IX au PNVi, le rachat des droits des communautés sur le bloc IX moyennant :

- 1) 255.000 francs d'indemnités, somme qui serait affectée en partie à la création d'une pêcherie moderne ou à la reprise de la pêcherie de la Colonie Belge de Vitshumbi sur le lac Edouard, et à la construction d'un village moderne en matériaux durables en dehors du Parc pour remplacer les villages (Katanda et Bushendo) situés dans le domaine du Parc ;
- 2) Création de pêcheries modernes sur le lac Edouard destinées en ordre principal à ravitailler en poisson les populations ayant un droit de pêche en eaux congolaises du lac Edouard.

¹⁰ Commission d'enquête, 1948, Rapport d'enquête sur les droits des indigènes dans le Parc National Albert, pp. 4-109.

¹¹ ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2163 du 18 novembre 1970 portant reconnaissance du groupement traditionnel Bwito comme chefferie dans le territoire Rutshuru.

¹² ORDONNANCE 88-178 du 15 novembre 1988 fixant pour les régions du Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu, le nombre, la dénomination, le chef-lieu et les limites des zones rurales.

Pour les droits réservés aux communautés locales, nous avons :

- 1) Le droit de pêche dans le Lac Edouard : Les chefs et notables intéressés avaient marqué leur accord pour la création de deux pêcheries modernes sur le lac Edouard, à Vitshumbi et à Kyavinyonge, et où les pêcheurs auraient la faculté de résider pour exercer leur métier. Ces pêcheries sont destinées en ordre principal à ravitailler en poisson les populations ayant un droit de pêche du lac Edouard.
- 2) Construction d'un village moderne en matériaux durables en dehors des limites du Parc pour remplacer les deux villages de Katanda et de Bushendo qui étaient dans le domaine du Parc National.

Notons que ce village moderne en matériaux durables n'a jamais été construit à Mabenga tel que prévu selon certains autochtones qui avaient été déplacés de Katanda et Bushendo. Les 255.000 francs peuvent demeurer impayés aux chefs et notables intéressés. En effet, le lieu qui était prévu pour la construction du village moderne fait partie actuellement des terres du DCR dans la zone de protection intégrale. De manière spécifique les revendications des communautés riveraines du PNVi à Kanyabayonga portent sur la contestation de l'extension unilatérale des limites du PNVi par certains agents de l'ICCN et la prédation des cultures par les animaux sauvages du parc sans indemnisation ainsi que les droits des autochtones Bakingwe du lac Edouard à Vitshumbi. La promesse non honorée de construction d'un village pour les populations autochtones évacuées du Parc (Bloc IX du PNVi/Kanyabayonga) aggrave les conflits du DCR.

2.5.1.2. Problèmes évoqués autour du Parc National de Virunga en groupement de Kanyabayonga

Tableau 2 : Problèmes évoqués autour du PNVi en groupement de Kanyabayonga

N°	Problèmes prioritaires	Cause	Acteurs	Piste de solution
01	Insuffisance des terres arables	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise répartition de terres • Mauvaise technique culturales • Ignorance de la loi foncière • Démographie galopante 	<ul style="list-style-type: none"> • Services étatiques de cadastre • Populations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation loi foncière • Appliquer des techniques modernes dans l'agriculture • Plaidoyer pour la réforme agraire
02	Contestation des limites du PNVi par la population dans certaines localités	<ul style="list-style-type: none"> • Extension unilatérale des limites du PNVi • Insuffisance d'information sur les lois du PNVi par population 	<ul style="list-style-type: none"> • ICCN • Populations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation participative du PNVi en groupement • Vulgariser les lois sur le PNVi auprès de la population riveraine
03	Braconnage	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté • Présence de forces armées dans le PNVi • Recherche de protéine animale • Recherche de l'ivoire • Improductivité du lac Edouard 	<ul style="list-style-type: none"> • Populations riveraines • Forces armées • Pêcheurs clandestins 	<ul style="list-style-type: none"> • Education environnementale • Création d'emploi dans les localités riveraines • Initier des AGR autour du PNVi • Renforcer l'agriculture
04	Expropriation des terres coutumières par l'ICCN	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation de la population
05	Mauvaise gouvernance au sein de l'ICCN	<ul style="list-style-type: none"> • Non application de la loi • Impunité • corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • ICCN • Services étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de la loi • Rétrocéder 15% de revenu du tourisme à la population riveraine
06	Non implication des femmes dans la gestion des écosystèmes du PNVi	<ul style="list-style-type: none"> • Us et coutumes dans la région • Insuffisance des organisations féminines dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes paysannes • Organisations féminines 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les femmes dans la gestion du PNVi • Accompagner les femmes œuvrant en protection de l'environnement
07	Déboisement autour du PNVi	<ul style="list-style-type: none"> • Manque des bois de chauffe • Recherche des terres fertiles • Carbonisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Population locale • Service environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'agroforesterie • Electrification d'agglomérations riveraines du PNVi
08	Faible collaboration entre ICCN et population	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation policière comme stratégie de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • ICCN • Population 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation communautaire comme stratégie de travail
09	Improductivité du lac Edouard	<ul style="list-style-type: none"> • Surpopulation et pêche illicite • Pêcheries et pirogues illégales • Faible production du lac • Faiblesse de l'autorité de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheurs • La COPEVi • L'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer/renforcer l'autorité de l'Etat au lac Edouard • Promotion d'alternatives de pêche dans les villages riverains du lac

2.5.2. Le Domaine de Chasse de Rutshuru dans les groupements de Bukoma et de Binza

2.5.2.1. Brève information sur le Domaine de Chasse de Rutshuru

Bien que certaines sources renseignent que le Domaine de Chasse de Rutshuru a été créé par l'Arrêté N°52/259 du 21/02/1952, nous considérons l'Arrêté n°00024 du 14 février 1974 portant création du Domaine de Chasse de Rutshuru, accolé au PNVi, pour 100.000 ha étendus dans les groupements de Bukoma et de Binza en chefferie de Bwisha où s'observe une tension sociale entre ICCN et population riveraine. Il s'agit des conflits de terres entre Domaine de Chasse et populations riveraines et non pas conflits entre PNVi et populations comme le fait croire une certaine opinion de l'ICCN et ses partenaires. Le DCR a été délimité par vol d'avion sans consultation des communautés¹³ : des villages, plantations et paysannats des populations riveraines du parc ont ainsi été intégrés dans l'étendue de ce Domaine.

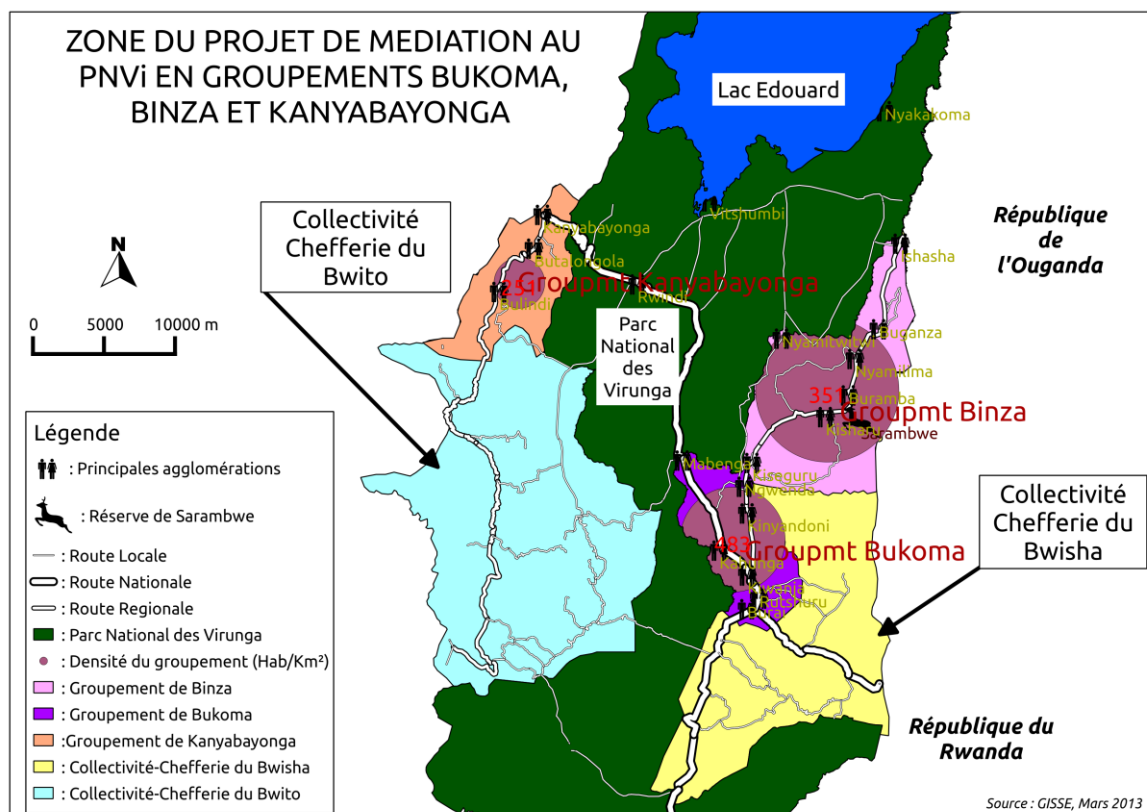
Suite à une pression démographique importante qui a provoqué un empiètement progressif de près de 60% de la superficie du domaine de chasse par la population riveraine et dont l'évacuation forcée provoquait une tension sociale, le Président Directeur Général de l'ICCN par sa lettre N°1931/IZCN/CPDG/DG/88 avait décidé de la délimitation de la bande écologique d'environ 40% de la superficie qui restait à sauvegarder afin de prévenir l'avancée des cultivateurs vers le PNVi. Une ceinture verte a été érigée en collaboration avec la population et les chefs coutumiers à partir de Mulalamuli jusqu'à Busesa sous le financement du projet CEE/Virunga.

Le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu avait aussi décidé la création, le 16 juin 1994, d'une zone tampon de 500m entre le Parc et la chefferie pour la protection du PNVi. Une commission présidée par l'administrateur du Territoire de Rutshuru à l'époque et comprenant les parties prenantes (ICCN, agriculteurs, coutumiers, administration locale, autorités religieuses...) avait été créée. Elle avait ainsi délimité une zone tampon de 500m entre la rivière ISHASHA et le ruisseau KITIRIBA/RUTI d'une superficie 490 ha¹⁴. Malheureusement cette délimitation de zone tampon de 500m avait été suspendue par l'ICCN pour des raisons cachées selon les agriculteurs, coutumiers et autorités locales consultés sur terrain.

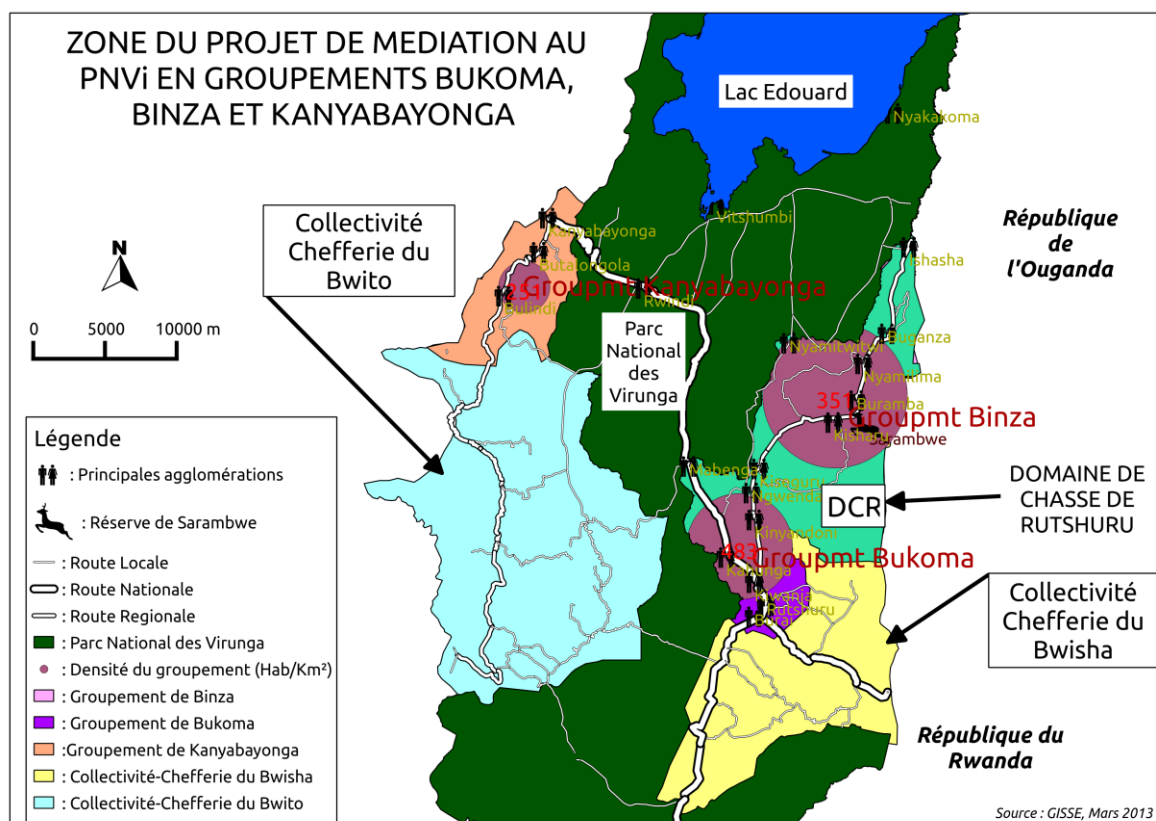
Certaines convergences se dégagent entre avis des communautés et de l'ICCN : la reconnaissance de conflit entre DCR et populations et non conflit entre PNVi et populations ; le souci incontournable de protéger le PNVi ; le principe de mise en place d'une zone tampon de 500m entre le PNVi et la chefferie ; et la finalisation de la démarcation de la zone tampon de 500m suspendue en 1994... Cependant, les avis ne s'accordent pas pour certains aspects entre populations et ICCN, tel que : toute modification des limites du DCR doit faire objet de révision de l'Arrêté n°00024 du 14 février 1974 portant sa création alors que pour la population les modifications intervenues depuis 1988 n'ont pas attendu la révision de cet Arrêté...

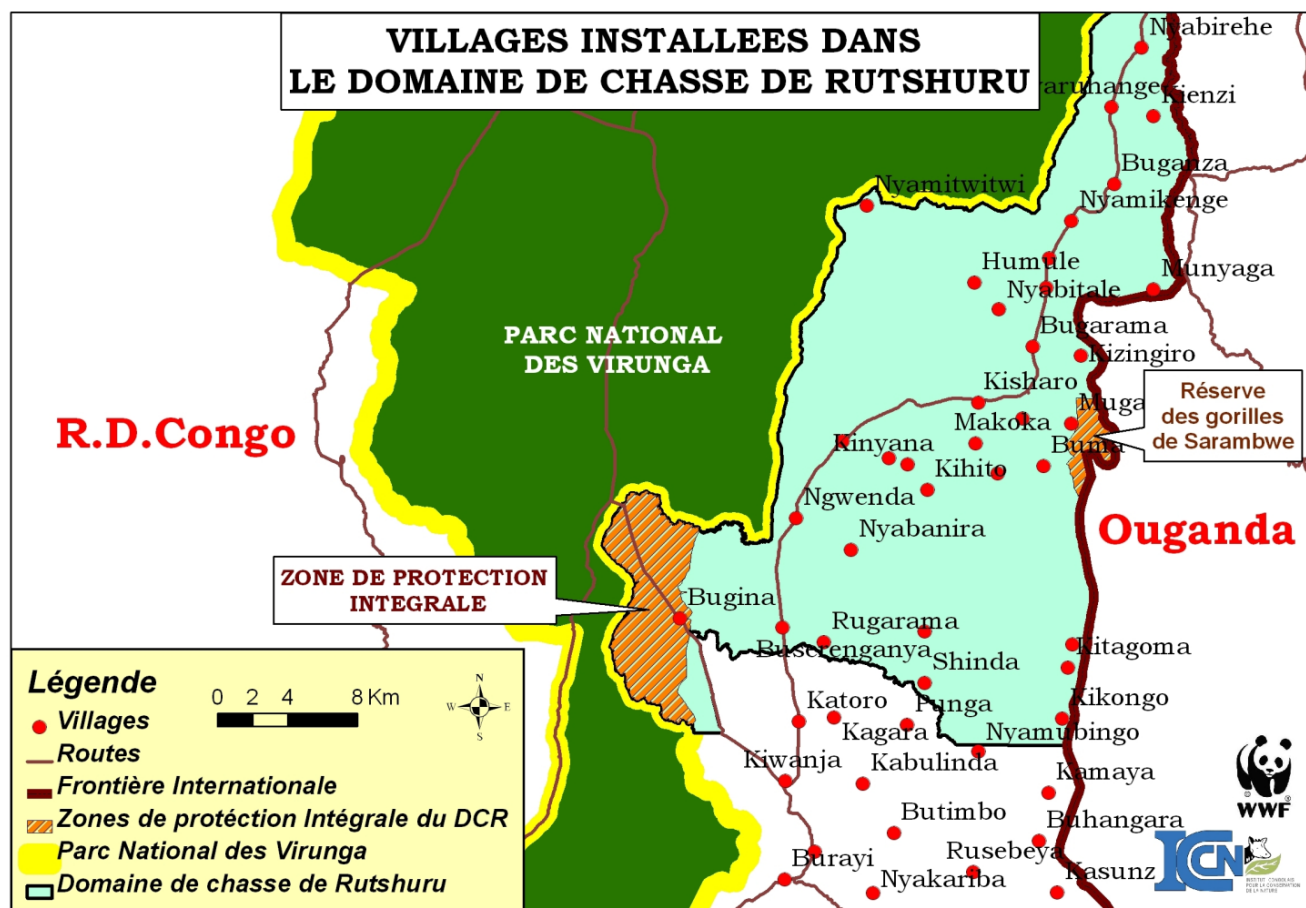
¹³ Informations recueillies auprès de BAGURUGUMWE, Retraité Conservateur en Chef du DCR et site Sarambwe, à Kiwanja le 27/09/2011 ; et BAGURUGUMWE NDERA, 2010, Etat de lieu du Domaine de Chasse de Rutshuru.

¹⁴ Commissaire de zone rurale de Rutshuru, Lettre N°5072/500/CZ.RUTSH/F.051/94 du 1^{er} Juillet 1994 portant transmission P.V. de délimitation de la zone tampon pour la protection du PNVi, adressée au Gouverneur de Région du Nord-Kivu à Goma avec 4 copies dont celle du Directeur Régional de l'I.Z.C.N. (ICCN) Nord-Kivu.



Le Groupement Kanyabayonga a une densité 251 habitants/Km² inclus 15.000 ha des plantations, celui de Bukoma a 483 habitants/Km² inclus 735 ha des plantations et Binza a 351 habitants/Km² inclus 1.642 ha des plantations ... d'où un besoins croissant des terres compromises par le DCR emportant tout le Binza.





La zone de protection intégrale (à Mabenga) et la réserve de gorilles de Sarambwe font partie du DCR.

2.5.2.2. Problèmes évoqués autour du DCR en groupements de Bukoma et de Binza

Tableau 3 : Problèmes évoqués autour du DCR en groupements de Bukoma et de Binza

N°	Problèmes prioritaires	Cause	Acteurs	Piste de solution
01	Contestation de limite du DCR par la population riveraine	<ul style="list-style-type: none"> Création et délimitation du DCR par vol d'oiseau sans respect des principes CLIP Ignorance des textes régissant le DCR Interférence politique 	<ul style="list-style-type: none"> Services Etatiques (AGRIPEL, ICCN) Populations riveraines Politiciens ressortissants de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une délimitation participative du DCR Vulgariser les textes de la loi relative à la gestion du DCR auprès de la population riveraine Renforcer contacts avec les élus locaux
02	Mauvaise utilisation des terres autour du DCR	<ul style="list-style-type: none"> Démographie galopante Espace vitale insuffisante Mauvaise technique agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Populations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> Vulgarisation de la loi foncière Appliquer des techniques modernes dans l'agriculture Procéder à une réforme agraire en territoire de Rutshuru
03	La confusion de gestion du DCR au PNVi par l'ICCN	<ul style="list-style-type: none"> Non maîtrise importance de différentes zones du DCR par la population et l'ICCN (usage multiple, écologique et protection intégrale) 	<ul style="list-style-type: none"> ICCN Population riveraine 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les parties prenantes au mode de fonctionnement du DCR, Vulgariser textes réglementaires du DCR auprès de toutes les parties prenantes
04	Ressources du DCR non bénéfique à la population	<ul style="list-style-type: none"> Manque de la rétrocession de revenu du DCR à la population 	<ul style="list-style-type: none"> ICCN Population riveraine 	<ul style="list-style-type: none"> Initier projets de développement au profit de la population riveraine Rétrocéder le revenu du DCR au profit des projets de développement socioéconomique

N°	Problèmes prioritaires	Cause	Acteurs	Piste de solution
05	Déboisement systématique du DCR	<ul style="list-style-type: none"> Recherche des bois de chauffe et carbonisation Recherche des terres fertiles 	<ul style="list-style-type: none"> Population riveraine 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'agroforesterie Procéder à l'électrification des agglomérations riveraines du DCR
06	Manque de collaboration entre les gestionnaires du DCR et la population riveraine.	<ul style="list-style-type: none"> L'approche de la conservation policière comme stratégie de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ICCN Population 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la conservation communautaire comme stratégie Initier les projets de développement au profit de la population riveraine

2.5.3. Principales recommandations pour faire face aux problèmes du PNVi-DCR

Au terme des consultations et des ateliers de validation, les principales recommandations suivantes ont été arrêtées par les participants :

Tableau 4 : Principales recommandations évoqués autour du PNVi et du DCR

N°	Recommandation	Cible	Acteurs	Priorité/rang
1	Clarification et démarcation participatives des limites décrites dans les actes de cession des terres au PNVi ;	<ul style="list-style-type: none"> ICCN et ses partenaires Population locales Gouvernement national et provincial 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations de la société civile 	1
2	Accélérer l'adoption du cadre juridique et législatif national et provincial aux évolutions rapides des politiques et conventions internationales et régionales de gestion des AP au service des communautés riveraines	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée Nationale et provinciale Gouvernement central et provincial L'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> L'ICCN Organisations de la société civile 	2
3	Plaidoyer à une réforme agraire en territoire de Rutshuru afin de redistribuer les terres en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des populations	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial et central 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	3
4	Effectuer la cartographie de l'utilisation des terres autour du PNVi et du DCR de manière à proposer des techniques nouvelles susceptibles d'améliorer le revenu des ménages en préservant la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Services de l'AGRIPEL territoire Organisations de la société civile Organisations partenaires de l'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile Service AGRIPPEL territoire 	2
5	Développer des alternatives économiques pouvant concilier les intérêts de conservation de la nature (biodiversité) et développement socioéconomique des communautés autochtones riverains	<ul style="list-style-type: none"> ICCN Organisations de la société civile Organisations partenaires de l'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> Service de développement rural territoire 	1
6	La finalisation de la démarcation d'une zone tampon de 500m entre le PNVi et la chefferie initiée sur décision du Gouverneur de Province en 1994 afin de protéger le Parc National	<ul style="list-style-type: none"> ICCN Organisations partenaires de l'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	1
7	Consolider la collaboration multi-acteurs de protection des ressources naturelles et biodiversité, pacification et bonne gouvernance du PNVi et DCR	<ul style="list-style-type: none"> L'ICCN La population riveraine Organisations internationales Organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes à la protection de la biodiversité du PNVi et du DCR 	1
8	Accompagner les communautés locales vivant en proximité constate du PNVi et du DCR dans la connaissance et l'appropriation de la législation en vigueur sur la conservation de la nature, la pêche, la gestion forestière et foncière ainsi que dans le monitoring et plaidoyer par rapport à leur application et violations de droits et obligations des uns et des autres	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile Organisations internationales de la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'environnement territoire 	2
9	Renforcer la capacité d'intervention des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la promotion de la paix et de développement des communautés vivant en proximité du PNVi et du DCR en territoire de Rutshuru	<ul style="list-style-type: none"> L'ICCN Organisations internationales partenaires de l'ICCN 	Administration du territoire	3

N°	Recommandation	Cible	Acteurs	Priorité/rang
10	Initier des unités de transformation des produits agricoles et de pêche	<ul style="list-style-type: none"> La population riveraine ; L'ICCN et ses partenaires 	Organisations de la société civile	3
11	Initier des microcrédits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> L'ICCN et ses partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	3
12	Stimuler l'ICCN à se rapprocher de la population et des acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Administration/territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	1
13	Organiser rencontres d'échange sur la compréhension des différents textes relatifs à la conservation de la nature et la gestion de la terre	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Service développement rural territoire 	2
14	Rendre disponible des semences améliorées dans le cadre agricole auprès de la population riveraine	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile 	Service de l'AGRIPEL territoire et chefferie	1

2.5.4. Activités Génératrices de Revenus liées à la gestion durable de ressources naturelles

Les recommandations ci-dessous ont été renforcées par une proposition de quelques activités génératrices de revenu pouvant concilier les intérêts de conservation et ceux de développement des populations riveraines. Il s'agit entre autre des propositions que présente le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Principales activités génératrices de revenu (AGR) évoquées autour du PNVi et du DCR

N°	AGR	Description	Potentialité/Opportunité	Contraintes
1	Agriculture améliorée (intensification agricole)	L'introduction des semences améliorées dans l'agriculture paysanne : culture maraichère, manioc, haricot, riz, arachide..., pour un rendement élevé	<ul style="list-style-type: none"> Sol fertile Présence des moniteurs agricoles Marché d'écoulement Population active 	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité dans les champs Perturbation climatique Prédation de culture par des animaux Espace vitale insuffisante
2	Petit élevage	Elevage de pintade, canard, poulet de chair et pouleuse, Cobaye, porc, lapins etc. visant vendre produit pour procurer revenus aux populations et de les maintenir sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> Climat favorable à l'élevage Exploitation de la ressource avicole du site Disponibilité des techniciens vétérinaire au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité dans les champs Pillage des bettes par les hommes en arme Espace vitale insuffisante
3	Apiculture	Elevage des abeilles pour la production de miel. Le but est de vendre le miel pour se procurer de revenu	<ul style="list-style-type: none"> Présence de la forêt dans certaines zones du site Présence du PNVi et du DCR comme habitat d'abeille Marché de miel disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Bandes armées dans les forêts causant l'insécurité Faible maîtrise de technique d'apiculture Feu de brousse
4	Pisciculture	Elevage de poisson dans des étangs dans des marécages ou à côté des cours d'eau. Ces poissons contribueront à améliorer revenus et équilibre nutritionnel des populations	<ul style="list-style-type: none"> Présence des marécages et des cours d'eau Climat très favorable Présence des alevins au lac Edouard et dans les rivières Rutshuru, Rwindi, Ishasha,... 	<ul style="list-style-type: none"> Faible maîtrise de technique moderne de la pisciculture par la population Présence bandes armées dans certains milieux causant l'insécurité
5	La myciculture	Culture de champignon qui contribuera à l'équilibre nutritionnel et améliorer les revenus de population.	<ul style="list-style-type: none"> Climat favorable à la culture de champignon 	<ul style="list-style-type: none"> Faible maîtrise de technique la myciculture Manque de matériel de travail (laboratoire)
6	Pêche au lac Edouard	L'activité de la pêche se fait au lac Edouard et cours d'eau. Elle nécessitera l'acquisition d'un équipement adéquat, d'un fonds de campagne et d'une formation dans le domaine des techniques et de gestion de l'activité pêche.	<ul style="list-style-type: none"> La présence du lac très poissonneux dans le site Présence des organisations qui accompagne les pêcheurs La surveillance des zones de reproduction des poissons par l'ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> Présence bandes armées favorisant la pêche illicite Destruction de zones de reproduction de poisson par des techniques de pêche prohibées
	Production de plantules de sylviculture intensive	Maintenir les bénéficiaires sur le site en leur procurant une AGR : offrir aux bénéficiaires la possibilité de planter des arbres fruitiers, c'est contribuer à les maintenir sur le site. ces vergers fruitiers contribueront à améliorer revenus et équilibre nutritionnel des populations	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement "utile" Surveillance du site plus motivée Regarnir la forêt, Respect des arbres par les populations Introduction de la consommation des fruits dans l'alimentation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> L'investissement de départ est relativement élevé pour les populations, Technique exploitation des vergers à maîtriser Cycle long avant première récolte (4 ans pour certaines espèces).

N°	AGR	Description	Potentialité/Opportunité	Contraintes
	Installer les unités de transformation des produits agricoles	Cette activité consiste à transformer le produit comme le maïs en farine, le soja en biscuit ... car exporter en Ouganda pour le même fait et ramener dans la zone du projet à un prix élevé.	<ul style="list-style-type: none"> La population du site produit en grande quantité de maïs, de soja malheureusement exporté en Ouganda pour la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'équipement pour installer les unités de transformation Le texte élevé

2.5.5. Origine du plan de conciliation de conservation et développement de populations riveraines

Eddy KAMBALE et Emmanuel Mikanda alors staff technique de SOPR avait conduit en 2011, avec l'accompagnement méthodologique du BREAD et l'appui du Réseau CREF sur financement de RFN, une étude sur la gestion des aires protégées et la cohabitation avec les communautés riveraines : cas du PNVi. Celle-ci montre que le PNVi est en conflits permanents avec les communautés riveraines compromettant les efforts de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable en territoires de Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi et de Nyiragongo. La promotion d'une dynamique communautaire autour du PNVi et d'alternatifs économiques axés sur la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles du PNVi font partie des pistes de solution de cette étude. C'est ainsi avec SOPR et respectivement actuel coordinateur et Directeur Technique de CEPED avaient coordonné un projet de renforcement du dialogue multi-acteurs pour la gouvernance des ressources du PNVi avec l'appui du CF-UICN dans les groupements de Bukoma, Binza et de Kanyabayonga en territoire de Rutshuru depuis juin 2012.

Les efforts de cette première phase d'intervention du projet de médiation des conflits au PNVi étaient concentrés autour de deux contextes en territoire de Rutshuru : le conflit entre les populations riveraines du PNVi avec le DCR accolé au PNVi de Kiwanja/Kahunga à Ishasha en collectivité-chefferie du Bwisha ; et le conflit entre populations riveraines et PNVi à Kanyabayonga dans la collectivité-chefferie du Bwito. Pour ces deux contextes, les communautés riveraines du PNVi reconnaissent l'importance de préserver le PNVi pour prévenir les perturbations récurrentes des saisons culturales. Elles estiment également que l'usage de la force par l'ICCN entrave leur cohabitation avec le PNVi. En outre, l'approche de conservation du PNVi par l'ICCN ne profite pas au développement des communautés riveraines.

Pour l'élaboration du plan d'action local de gestion participative et conciliation des intérêts de conservation du PNVi et de développement socioéconomique des communautés riveraines nous avons suivi les étapes suivantes :

- 4) Consulter la population riveraine et autres parties prenantes à la base autour de besoins prioritaires liés à la gestion des ressources du PNVi et effectuer un état des lieux (diagnostic) des pressions, tensions et des zones où se manifestent les conflits entre populations locales et l'administration en périphérie du Parc National des Virunga.
- 5) Organiser à Kiwanja et à Kanyabayonga des réunions de validation des données récoltées lors des consultations sur le terrain servant à la fois l'occasion d'obtenir et faire valider ce diagnostic précis des pressions et tensions dans les localités, ainsi que d'une cartographie de ces pressions par l'ensemble des parties prenantes : afin de mettre tout le monde autour de table pour analyser les conflits et chercher les pistes des solutions durables
- 6) Elaborer un plan de conciliation des intérêts de la conservation et de développement des communautés locales autour du PNVi et du domaine de chasse de Rutshuru.

2.5.6. Bénéficiaires directs et indirects

- **Bénéficiaires directs** : 2.560 ménages¹⁵ directement touchées par les activités. Les animateurs communautaires locaux et les autorités locales dans les différents groupements, localités et villages d'intervention forment aussi un groupe de bénéficiaires important des concertations régulières dans leurs circonscriptions, ce qui entraîne des responsabilités, tâches et compétences nouvelles.
- **Bénéficiaires indirects** : 63.467 ménages de 380.800 habitants¹⁶ des groupements de Bukoma et Binza en collectivité-chefferie du Bwisha et du groupement Kanyabayonga en collectivité-chefferie du Bwito et qui sont concernés par les conflits opposant les populations au PNVi-DCR.

2.6. Analyse des risques

Quelques risques à la mise en œuvre du plan ont été examinés avec quelques pistes d'atténuation :

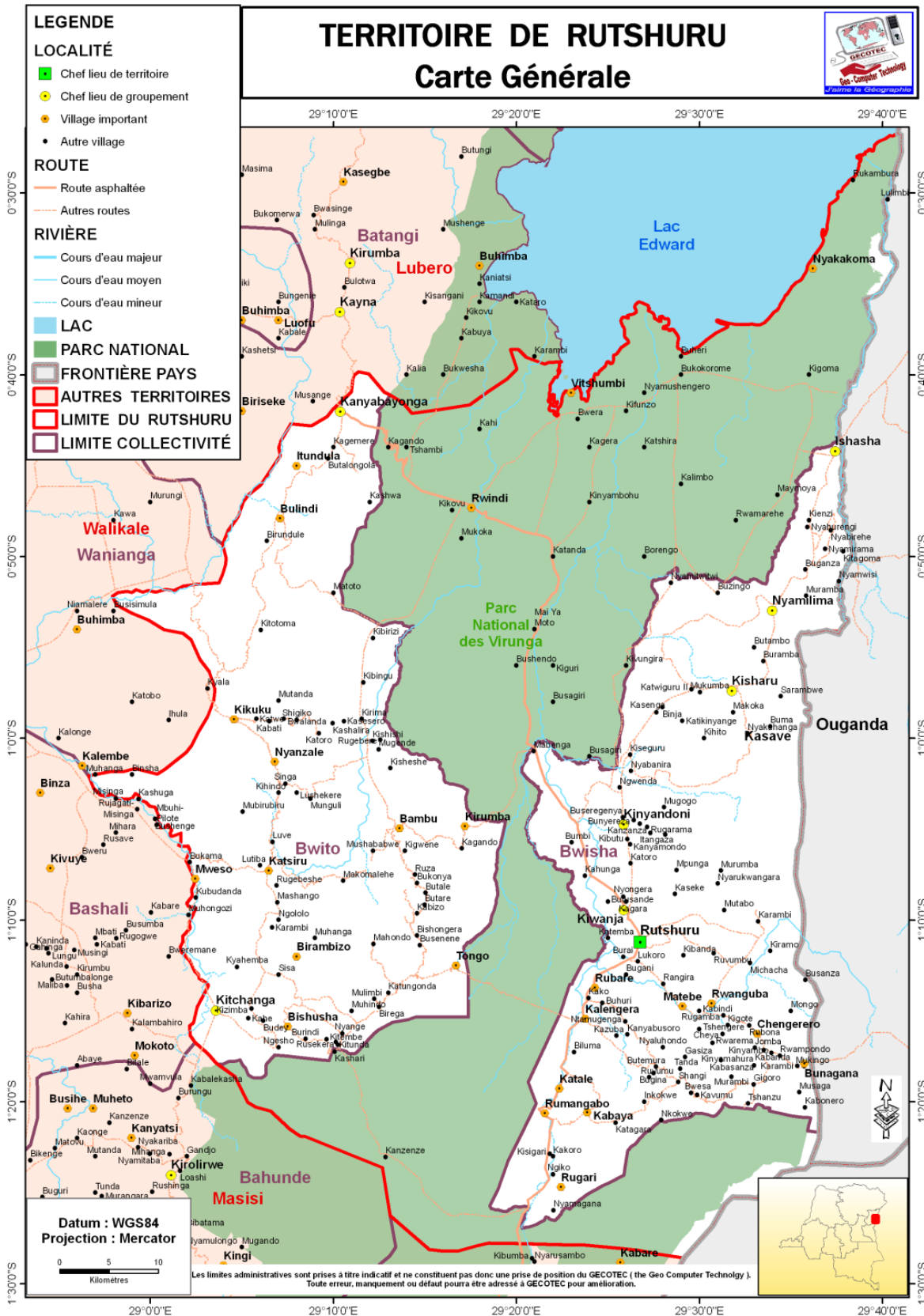
¹⁵ Au Nord Kivu, la moyenne de personnes par ménage est estimée à 6 personnes (soit 5,8 personnes par ménage pour l'enquête MICS 2010, Nord-Kivu, sept. 2011, p. 24).

¹⁶ Populations de plusieurs villages couverts par des centres de santé dans une ou deux localités et cités constituant les 3 groupements concernés.

Tableau 6 : Principaux éléments de risques du plan autour du PNVi et du DCR

Type de risque	Niveau de risque	Effet attendus-impact sur l'environnement / l'organisation.	Mesure à prendre (Evaluer les mesures à prendre pour réduire le risque/supprimer le risque).
Persistance de l'insécurité dans certaines contrées de la zone	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'écosystèmes du PNVi et du DCR • Menace des animateurs • Interruption du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour la cessation des hostilités dans le Rutshuru et pour démilitariser le PNVi, le DCR et leurs environs. • User de la prudence lors des missions de terrain et pour des actions de plaidoyer
Réticence d'ICCN à s'impliquer	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de confiance entre acteur • Diversifier approches de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier des rencontres avec l'ICCN • User de connaissance pour s'approcher de l'ICCN
Faible mobilisation des organisations internationales de conservation à s'impliquer	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de confiance entre acteur • Diversifier les approches de travail sur terrain • Préjugé aux actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les organisations internationales dans toutes les activités menées sur le terrain • Multiplier des rencontres avec les organisations internationales • User de connaissance pour s'approcher des ONGI
Politisation de la gouvernance du PNVi et du DCR	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • La réticence de la population • Pression agricole sur le PNVi et DCR 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des échanges avec les élus de la zone • Appliquer les lois à la matière
Manque de financement de plan de développement et de résolution de conflit mise en place	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Pression agricole sur le PNVi et DCR 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer projets spécifiques par rapport au plan • Organiser de voyage pour vendre le plan auprès des partenaires financiers • Multiplier les contacts auprès de partenaires financiers
Agents publics d'Etat souvent surchargé et moyens insuffisants pour une bonne exécution des tâches	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation et pérennité insuffisantes des actions et des réalisations acquises autour du PNVi et DCR 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les agents publics aux activités de terrain • Les accompagner et soutenir à bien faire le travail
Conflits entre autorités locales et organisations de la société civile empêchent une relation constructive	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de capitalisation et valorisation des connaissances, d'expériences et compétences disponibles autour du PNVi-DCR 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties concernées siègent dans le comité de pilotage du plan par groupement • Grâce à une bonne répartition des responsabilités les résultats ne pourraient être obtenus que collectivement autour du PNVi et du DCR

ANNEXES 1 : Carte du Territoire de Rutshuru



ANNEXES 2 : Présentation de CEPED

Historique de création de CEPED, asbl

La destruction et la dégradation des écosystèmes dans le Rift occidental, comprenant l'est de la République Démocratique du Congo, est une contrée qui connaît plusieurs défis environnementaux dues au manque des politiques rationnelle, de plan d'aménagement, d'exploitation illicite des ressources naturelles, à la faible participation des communautés locales dans la prise de décision, à la destruction des moyens d'existence des communautés locales, les conflits entre gestionnaire des aires protégées et les communautés riveraines, etc. Ainsi, malgré ses potentialités humaines et naturelles, cette région subit plusieurs contraintes qui freinent son élan socio-économique et environnemental.

Considérant que la protection et la gestion de l'environnement et précisément de l'eau et de la forêt en République Démocratique du Congo n'est pas une affaire de l'Etat uniquement ;

Tenant compte de l'expérience, les associations locales sont mieux indiquées pour épauler l'Etat dans l'exécution des programmes de protection de l'environnement et de gestion participative des ressources naturelles, forme de démocratie au plus bas niveau où les communautés locales participent aussi à la prise de décisions et à la gestion de ses ressources dans le respect de la loi ;

C'est de là qu'est née officiellement, en mai 2015, une association sans but lucratif dénommée « **Centre d'Education pour la Protection de l'Environnement et Développement durable, CEPED, asbl en sigle** ».

Rayon d'action

Le rayon d'action de CEPED s'étend sur toute l'étendue de l'Est de la RDC ; singulièrement les provinces du Nord – Kivu, sud Kivu, Haut – Lomani, Haut Katang, Haut Uele, le Tanganika et l'Ituri dans leurs parties en contact direct ou indirect avec les aires protégées et des Lacs en République Démocratique du Congo. Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider de son extension.

Cadre stratégique et institutionnel de CEPED, asbl

Lors de la réunion de structuration et de l'assemblée générale constituante de CEPED, asbl, le 28 juin 2015, les membres fondateurs ont défini le cadre stratégique et institutionnel comprenant une vision, une mission et des objectifs prioritaires de la manière suivante :

Vision de CEPED, asbl

La gouvernance des ressources naturelles est levier pour le développement socio-économique des communautés locales et peuples autochtones pour une gestion durable de la biodiversité.

Mission de CEPED, asbl

CEPED, asbl accompagne les communautés et peuples autochtones dans la bonne gestion des ressources naturelles contribuant à la sauvegarde de la biodiversité et au bien être des générations actuelles et futures.

Objectifs de CEPED, asbl

Sur base de la mission ci-haut définie, CEPED, asbl poursuit les objectifs ci-dessous :

- Promouvoir une gestion rationnelle, durable et participative des ressources naturelles contribuant à la protection des moyens de subsistance des communautés locales et à la sauvegarde de sa riche biodiversité pour les générations actuelles et futures.
- Contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés riveraines par l'utilisation rationnelle de terres en périphérie des aires protégées et autres alternatives économiques axé sur le système de gestion rationnelle des ressources naturelles.
- Consolider les mécanismes locaux de gestion participative des ressources naturelles entre communautés riveraines et les organisations de protection des aires protégées.
- Contribuer aux interventions humanitaires auprès des communautés et personnes affectées par les catastrophes naturelles et d'autres désastres naturels et/ou anthropiques.
- Assurer le lobbying au niveau territorial, provincial, national et international en faveur du rayon d'action et son processus de développement en synergie avec d'autres acteurs actifs ou intéressés

Structure organisationnelle de CEPED, asbl

Brève présentation des organes.

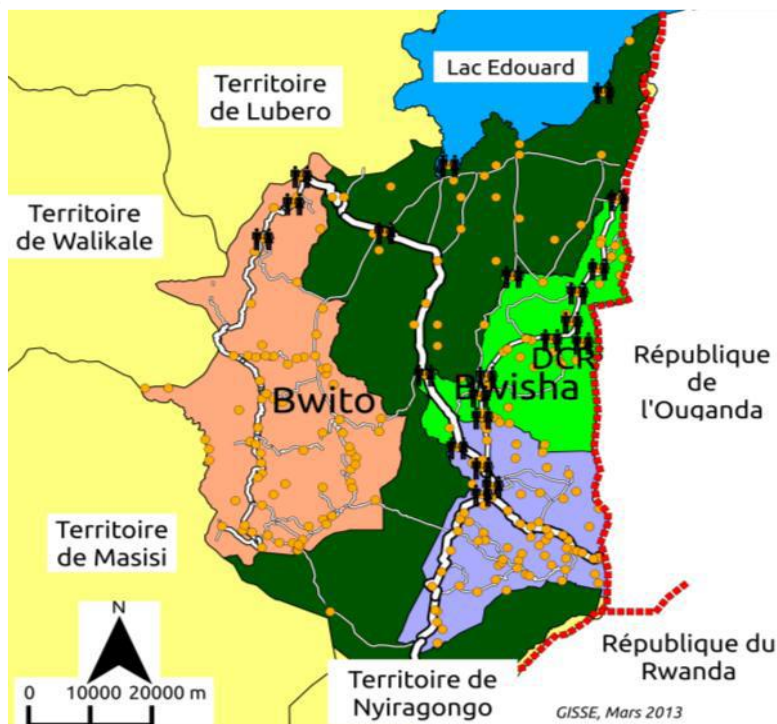
Conformément à l'article 14 de ses Statuts, CEPED, asbl comprend quatre (4) organes, à savoir :

- Assemblée Générale (AG) composée de tous les membres effectifs qui se réunissent une fois l'an en session ordinaire ;
- Un conseil d'Administration (CA) composé de 5 membres élus par l'AG et se réunit 4 fois l'an en session ordinaire ;
- Une commission de Contrôle (COCO) composée de 3 membres élus par l'AG et tiens ce session 2 fois l'an ;
- Une coordination constituée de l'équipe exécutive composée de deux directions (technique et financier) sous la conduite d'un coordinateur, recruté par le CA, s'occupe de la gestion quotidienne de CEPED, asbl.

Le mode de fonctionnement et les attributions de ces organes se trouvent dans les Statuts, le Règlement Intérieur et le Manuel des Procédures de Gestion Administrative, Comptable, Financière et Matérielle de CEPED, asbl dans le respect du code de conduite des ONGD de la RDC.

Description du rayon d'action

La zone statutaire d'intervention de CEPED, asbl est l'est de la République Démocratique du Congo mais la zone opérationnelle pour l'exercice 2016 a été la province du Nord Kivu et plus particulièrement les territoires de Beni, Lubero et Rutshuru .



Caractéristiques agro-écologique

Les territoires du Nord-Kivu où longe le PNVi en général et spécifiquement les territoires de Beni, Lubero et Rutshuru, dont le lac Edouard connaissait une énorme ressource naturelle avec plusieurs écosystèmes. Toutefois, avant sa destruction, on comptait la chaîne de Mitumba avec une forêt humide, le lac Edouard avec une vingtaine d'espèces d'oiseaux aquatiques dont les principaux sont l'*Ardea goliath*, *Ardea pururea*, *Pelecanus rufescens*, *Egretta gerzette*, *Phoenicopterus ruber scopus umbretta et platalea alba*, une centaine de familles d'hippopotames, une trentaine d'espèces des poissons dont les plus capturés sont le *Tilapia nilotica*, *Bagrus docmas*, *Barbus altianalis*, *Clarias lazea* et le *Protopterus aethiopicus* et des algues comme nourriture des espèces halieutiques.

L'infertilité des sols à la lisière du Parc causée principalement par des mauvaises pratiques culturales et le déboisement généralisé a eu pour conséquence, la pression agricole sur le Parc National des Virunga et la destruction du lac Edouard. On observe ainsi l'abandon de l'agriculture pour la pêche illicite au lac Edouard.

Les principaux types de végétation de la Province du Nord- Kivu sont :

- Les savanes dominantes dans les plaines alluviales de la Semliki et de la Rutshuru (Rwindi).
- Les formations climatiques sclérophylles arbustives et forestières en plaine des laves.
- Les forêts ombrophiles de montagnes dans les massifs de Ruwenzori et Virunga.
- Forêt équatoriale dans les Territoires de Lubero, Masisi, Walikale et Beni.

L'hydrographie des territoires de Beni, Lubero et Rutshuru est dominée par le Lac Edouard avec 2.240 km² dont 1.630 km² (73%) en RDC à l'intérieur du PNVI et 27% en ouganda . Le lac Edouard est très poissonneux et constitue une source importante de revenus pour les familles riveraines. Le réseau hydrographique comprend aussi diverses rivières parmi lesquelles les rivières Rutshuru, Rwindi, Semliki, Taliha, Nduha etc